

CA 27 FEVRIER 2020

BUDGET PRIMITIF 2020

RAPPORT DE PRESENTATION



SOMMAIRE

Préambule	2
Partie I : Rappel : affectation du résultat 2019 intégré au budget 2020	3
Partie II: Balance générale du budget primitif 2020	3
Partie III: Budget d'exploitation	3
A) Les recettes d'exploitation	3
B) Les dépenses d'exploitation	5
Partie IV : Budget d'investissement	8
A) Les recettes d'investissement	9
B) Les dépenses d'investissement	9
Partie V : Contrat Public Partenariat Privé	10
Partie VI : Analyse des principaux ratios	11
Conclusion	12

PREAMBULE

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel d'une collectivité. S'agissant de MARTINIQUE TRANSPORT, il doit être voté par le Conseil d'administration avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et dans les deux mois qui suivent la présentation du rapport d'orientation budgétaire. Il doit être transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section d'exploitation et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section d'exploitation retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. La section d'investissement quant à elle, présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

I/ Rappel : Affectation du résultat 2019 intégrée au budget 2020

L'affectation du résultat de l'année 2019 présentée lors du vote du compte administratif 2019 sera intégrée au budget primitif 2020 comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes d'exploitation (002- Excédent d'exploitation reporté de 2019)	18 784 307,34	Recettes d'investissement (1068-Affectation des résultats)	12 712 337,59
		Dépenses d'investissement (001- Solde d'exécution reporté de 2019)	6 909 498,70

II/ Balance générale du budget primitif 2020

Le budget 2020 qui s'élève à **169 433 452,27 €** est réparti à raison de **137 936 807,34 €** en section d'exploitation et **31 496 644,93 €** en section d'investissement. Il s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

	SECTION D'EXPLOITATION	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL GENERAL
DEPENSES	137 936 807,34	31 496 644,93	169 433 452,27
RECETTES	137 936 807,34	31 496 644,93	169 433 452,27

III/ Budget d'exploitation

La section d'exploitation regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de MARTINIQUE TRANSPORT mais également toutes les charges relatives à l'activité transport sur l'ensemble du territoire. Ces dépenses sont financées par trois types de recettes : la contribution des collectivités membres, les produits issus de la vente des titres de transport scolaire et les produits provenant de la fiscalité, à savoir le versement transport et la taxe sur le carburant.

A/ LES RECETTES D'EXPLOITATION

Les recettes d'exploitation du budget de Martinique Transport s'élèvent à **137 936 807,34 €** au titre de l'exercice 2020. Le montant alloué à chaque chapitre se présente comme suit :

Chapitre	Intitulé	BP 2019 + DM	BP 2020	Variation 2020/2019
013	Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00 %
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	2 232 684,67	2 152 500,00	-3,59 %
73	Produits issus de la fiscalité	40 983 869,00	43 000 000,00	4,92 %
74	Subventions d'exploitation	75 524 163,45	67 500 000,00	-10,62 %
75	Autres produits de gestion courante	5 219 250,00	6 500 000,00	24,54 %
77	Produits exceptionnels	102 184,69	0,00	-100,00 %
002	Excédent d'exploitation reporté	23 674 356,33	18 784 307,34	-20,66 %
TOTAL GENERAL		147 736 508,14	137 936 807,34	-6,63 %

Le **chapitre 70** comptabilise le produit des ventes de titres de transport scolaire pour les secteurs nord, centre et les lignes intercommunautaires, intracommunales et intercommunales. L'estimation pour l'année 2020 s'élève à **2 123 000 €**.

A cela, il convient d'ajouter **29 500 €** pour les écritures correspondant aux prélèvements de la part des salariés pour les chèques restaurant.

Le **chapitre 73** reprend le montant prévu au titre du versement transport pour un total de **43 000 000,00 €**. Cette prévision a été estimée en appliquant une moyenne entre les crédits inscrits au budget 2019 et les sommes encaissées en 2019. Pour rappel, le versement transport est assis sur les salaires versés par les entreprises qui emploient 11 salariés et plus.

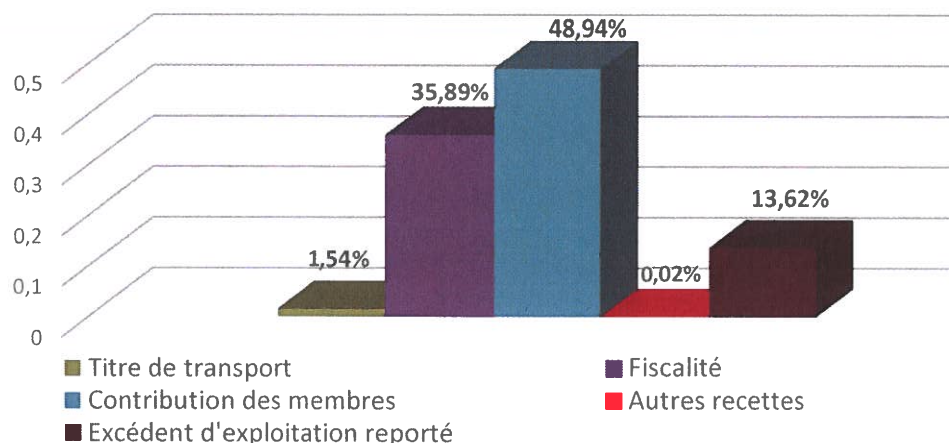
Les contributions des collectivités membres, indiquées au **chapitre 74** pour un montant total de **67 500 000 €**, correspondent aux prévisions suivantes :

- CAP NORD : 500 000 € (0,7%)
- CACEM : 1 000 000 € (1,5 %)
- CAESM : 1 000 000 € (1,5 %).
- CTM : 65 000 000 € (96,3%)

Le **chapitre 75** présente les recettes liées à la taxe sur le carburant pour une enveloppe budgétaire de **6 500 000 €**.

La **ligne budgétaire 002** reprend l'excédent de fonctionnement reporté qui apparaît au compte administratif après la prise en compte du besoin de financement de la section d'investissement.

Répartition des recettes totales d'exploitation



Synthèse

Les recettes de la section d'exploitation budgétisées à hauteur de **137 936 807,34 €** sont constituées à **48,94 %** de la contribution des membres et à **35,89 %** de la fiscalité (le versement transport et la taxe sur le carburant). Ces recettes permettent le financement des dépenses d'exploitation axées principalement sur l'activité transport.

B/ LES DEPENSES D'EXPLOITATION

Les dépenses d'exploitation ont ainsi été estimées à **137 936 807,34 €** pour 2020. Elles sont de trois types :

- Les charges relatives au fonctionnement des services
- Les charges liées à l'organisation du transport sur le territoire
- Les écritures comptables

Ces dépenses sont restituées dans les différents chapitres du tableau ci-dessous.

Chapitre	Intitulé	BP 2019 + DM	BP 2020	Variation 2020/2019
011	Charges à caractère général	29 205 435,00	24 752 990,00	-15,25 %
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 845 550,00	3 518 500,00	23,65 %
65	Autres charges de gestion courante	84 923 622,99	90 881 010,00	7,01 %
67	Charges exceptionnelles	812 000,00	0,00	-100,00 %
68	Dotations aux provisions et dépréciations	15 000 000,00	0,00	-100,00 %
Total des dépenses réelles d'exploitation		132 786 607,99	119 152 500,00	-10,27 %
023	Virement à la section d'investissement	14 742 153,15	18 453 227,65	25,17 %
042	Opération ordre transfert entre section	207 747,00	331 079,69	59,37 %
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		14 949 900,15	18 784 307,34	25,65 %
TOTAL GENERAL		147 736 508,14	137 936 807,34	-6,63 %

Les principaux postes de dépenses d'exploitation sont les suivantes :

- Au chapitre 011 « Charges à caractère général » sont prises en considération les dépenses permettant le fonctionnement de Martinique Transport mais également les charges permettant de mener à bien l'activité transport scolaire.
 - Les dépenses en matière de transport scolaire représentent **69 %** des charges à caractère général soit une enveloppe estimée à **17 M€**. L'exploitation du réseau scolaire est assurée par 25 marchés sur les secteurs nord, intracommunal, intracommunautaire et intercommunautaire. Il convient de rajouter le coût des prestations de transport des élèves en situation de handicap établi à **3,4 M €**.
Une assistance à maîtrise d'ouvrage est en cours de recrutement pour un montant total de **200 000 €** ayant pour objectif de :
 - relancer les marchés scolaires qui seront échus au 30 juin 2020 pour les lignes intercommunautaires
 - relancer les marchés scolaires ayant pour échéance le 31 juillet 2021 pour les circuits intracommunaux sur le secteur nord
 - structurer le transport adapté du point de vue juridique et par la mise en place de marchés sur l'ensemble du territoire.
 - Une enveloppe de **1,01 M€** est allouée au contrat PPP pour les échéances liées à la maintenance dues au titre de l'année 2020.
- Au chapitre 012 sont imputées les charges de personnel et frais assimilés. MARTINIQUE TRANSPORT compte dans ses effectifs à ce jour 71 personnels dont 10 apprentis

L'établissement emploie en majorité des agents de catégorie C soit **51 %** de l'effectif total.

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Titulaires	12	6	30	48
Contractuels	4	3	6	13
Apprentis	-	-	-	10
Total	16	9	36	71

Actuellement, les agents de Martinique Transport travaillent à temps complet avec une durée de travail hebdomadaire allant de 35H à 39H.

La mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP), le recrutement prioritaire pour renforcer certaines directions et la participation de MARTINIQUE TRANSPORT aux frais de mutuelles justifient l'augmentation des charges de personnel de **23,65 %** entre le budget 2019 et le budget 2020.

Temps de travail et avantages en nature

Temps de travail	Nombre d'agents à temps complet	71
	Nombre d'agents à temps non complet	0
Avantages en nature	Nombre d'agents concernés	0
	Montants déclarés	0,00 €

- Au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » sont comptabilisées les dépenses inhérentes à trois types de transport :

- **Les délégations de services publics pour les transports urbains** sur les secteurs nord (3 DSP à l'échelle des communes du Lorrain, de Trinité et du Gros-Morne), centre jusqu'au 31 juillet (1 DSP) et sud (1 DSP à caractère mixte urbain et scolaire). L'enveloppe allouée est de **58,4 M €**.

- **La délégation de service public de transport maritime**, avec ses 4 lignes. Ces dépenses contractuelles sont évaluées à **3,3 M€**.

L'analyse des comptes de la Compagnie Martiniquaise de Navigation fait ressortir cependant un déficit persistant d'exploitation de la ligne 4 qu'il conviendra de rééquilibrer en 2020 (révision du montant de la compensation et/ou révision des tarifs de cette ligne).

Des études seront également menées pour la réalisation des infrastructures sous maîtrise d'ouvrage de la CACEM, propriétaire du port, puis pour la mise en place de la ligne n° 5 prévue à la convention de délégation de service public entre la Pointe Simon et le Port de plaisance de l'Etang Z'Abriots.

Par ailleurs, une AMO a été recrutée afin de mener les études de faisabilité pour la mise en place d'un nouveau service maritime entre Fort-de-France et Saint-Pierre avec des extensions possibles sur Grand-Rivière et les Anses d'Arlet.

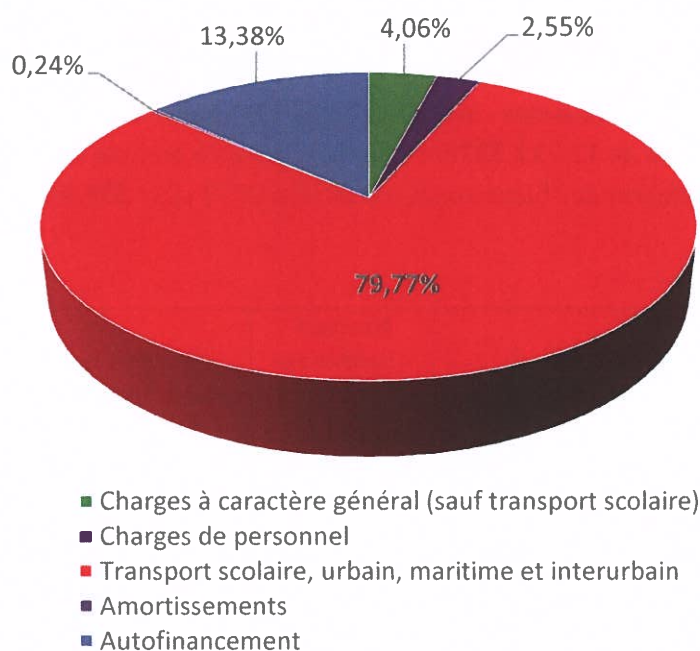
- **Les conventions relatives au transport interurbain sur le nord caraïbe et nord atlantique** (2 coopératives sur le nord caraïbe et 3 sur le nord atlantique). Le coût financier est estimé à **9 M€**.

Les prévisions financières pour assurer ces différents transports s'établissent à **70,7 M €**. A cela, il convient d'ajouter l'enveloppe budgétaire réservée à la résiliation de la DSP du centre (estimation = **10 M€**) et la mise en place de l'EPIC Régie des Transports de Martinique (**10 M €**). Des ajustements pourront être effectués pour abonder les crédits nécessaires correspondant aux marchés urbains qui seront mis en place.

- Le chapitre 042 comptabilise les amortissements des biens acquis entre 2018 et 2019 pour un montant de **0,33 M €**

L'excédent de recettes d'exploitation par rapport aux dépenses d'exploitation permet de dégager un autofinancement de 18 453 227,65 €. Cette somme est virée en recette d'investissement afin de financer le programme d'investissement. Cette écriture comptable se fait à travers les chapitres 023 « Virement à la section d'investissement » (dépenses d'exploitation) et 021 « Virement de la section d'exploitation »

Répartition des dépenses totales d'exploitation



Synthèse

Les dépenses d'exploitation sont affectées en majeure partie aux dépenses relatives à l'activité transport. 79,77 % des recettes d'exploitation permettent le financement du transport scolaire, urbain, maritime et interurbain.

Les autres charges sont peu significatives dans le total des dépenses et mobilisent peu de recettes.

IV/ Budget d'investissement

La section d'investissement présente les programmes d'investissement pour l'année en cours qui seront financés principalement par l'autofinancement dégagé par la section d'exploitation.

A/ LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est financée par :

- L'autofinancement dégagé par la section d'exploitation qui s'élève à **18 453 227,65 €**,
- L'affectation des résultats au 1068 afin de couvrir le déficit de la section d'investissement de **12 712 337,59 €** après la prise en compte des restes à réaliser,
- Les amortissements des biens acquis de 2018 à 2019 pour **331 079,69 €**

Chap	Intitulé	BP 2019 + DM	Restes à réaliser au 31/12/2019 (1)	Propositions nouvelles 2020 (2)	BP 2020 (1+2)	Variation 2020/2019
10	Dotations, fonds divers et réserves	694 970,85	0,00	12 712 337,59	12 712 337,59	1 729,19 %
Total des recettes réelles d'investissement		694 970,85	0,00	12 712 337,59	12 712 337,59	1 729,19 %
021	Virement de la section d'exploitation	14 712 153,15	0,00	18 453 227,65	18 453 227,65	25,17 %
040	Amortissement des immobilisations	207 747,00	0,00	331 079,69	331 079,69	59,37 %
Total des recettes d'ordre d'investissement		14 949 900,15	0,00	18 784 307,34	18 784 307,34	25,65 %
TOTAL GENERAL		15 644 871,00	0,00	31 496 644,93	31 496 644,93	101,32 %

L'augmentation des recettes d'investissement entre 2019 et 2020 s'explique principalement par l'augmentation du montant affecté au chapitre 10 pour couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement pour l'année 2019. En effet, ce besoin de financement passe de **694 970,85 €** à **12 712 337,59 €**.

B/ LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement du budget 2020 sont constituées des restes à réaliser au 31 décembre 2019 et des propositions nouvelles pour le programme d'investissement 2020.

Au niveau des restes à réaliser d'un montant total de **5 802 838,89 €** on retrouve :

- L'acquisition des batteries pour le BHNS : **1 500 000 €**

- L'acquisition du matériel roulant pour les secteurs Nord Caraïbe et Nord Atlantique : **4 249 666,53 €**
- Les autres dépenses afférentes au fonctionnement des services : **53 172,36 €**

Pour les **propositions nouvelles**, les dépenses d'équipement (chapitres 20, 21 et 23) sont prévues à hauteur de **18 784 307,34 €** concernant principalement :

- L'acquisition d'un système d'aide à l'exploitation et d'information voyageurs pour le territoire : **1 700 000 €** ;
- L'acquisition de bus pour le réseau centre : **11 000 000 €** ;
- Les échéances du contrat PPP pour **5 509 430 €** concernant les loyers d'investissement ;
- L'acquisition de logiciel pour la dématérialisation des actes et la gestion administrative : **120 000 €** ;
- Les autres dépenses d'investissement relatives au fonctionnement des services pour environ **454 000 €**

Les dépenses d'investissement sont également constituées du solde d'exécution de 2019 pour **6 909 498,70 €** (affectation des résultats 2019).

Chap	Intitulé	BP 2019 + DM	Restes à réaliser au 31/12/2019 (1)	Propositions nouvelles 2020 (2)	BP 2020 (1+2)	Variation 2020/2019
20	Immobilisations incorporelles	176 693,53	23 797,17	1 820 000,00	1 843 797,17	943,50 %
21	Immobilisations corporelles	7 130 460,03	5 779 041,72	11 454 877,34	17 233 919,06	141,69 %
23	Immobilisations en cours	7 900 000,00	0,00	5 509 430,00	5 509 430,00	-30,26 %
	Total des dépenses réelles d'investissement	15 207 153,56	5 802 838,89	18 784 307,34	24 587 146,23	61,68 %
001	Solde d'exécution reporté	437 717,44	0,00	6 909 498,70	6 909 498,70	1 478,53 %
	Total des recettes d'ordre d'investissement	437 717,44	0,00	6 909 498,70	6 909 498,70	1 478,53 %
	TOTAL GENERAL	15 644 871,00	5 802 838,89	25 693 806,04	31 496 644,93	101,32 %

Synthèse

Le budget 2020 est caractérisé par l'acquisition d'équipements pour la mise en œuvre d'un réseau performant sur l'ensemble du territoire. Ce patrimoine sera financé par l'autofinancement dégagé par la section d'exploitation.

V/ Contrat Public Partenariat Privé (PPP)

Les loyers versés trimestriellement dans le cadre du contrat PPP impactent la section d'exploitation et la section d'investissement :

- Les loyers de fonctionnement sont comptabilisés à l'article 6516 « Maintenance » pour une enveloppe de **1 M €** en tenant compte des révisions qui seront connues au mois d'octobre 2020.
- Les loyers d'investissement sont pris en compte à l'article 235 « Part investissement PPP » pour un budget de **5,5 M €** versé aux prêteurs Agence Française de Développement (AFD), Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et à la société Caraïbus.

VI/ Analyse des principaux ratios

Les ratios financiers permettent d'apprécier la situation financière d'une collectivité. Ils mettent en évidence les forces et les faiblesses d'une structure.

Dépenses de personnel/ dépenses réelles d'exploitation : 2,95 %

Les charges de personnel sont parfaitement maîtrisées, elles représentent que **2,95 %** des dépenses réelles d'exploitation.

Dépenses transports / dépenses réelles d'exploitation : 75,52 %

Plus de 50 % des dépenses réelles d'exploitation sont consacrées aux dépenses afférentes à l'activité transport sur l'ensemble du territoire. Il s'agit du premier poste de dépense du budget de MARTINIQUE TRANSPORT.

Contribution des membres/ recettes réelles d'exploitation : 56,65 %

La contribution des membres constitue la ressource financière la plus importante qui permet de faire face aux dépenses de fonctionnement.

Fiscalité/ recettes réelles d'exploitation : 41,54 %

Deuxième ressource la plus importante après la contribution des membres, la fiscalité permet à MARTINIQUE TRANSPORT de poursuivre son activité principale

En conclusion,

Les projets et les actions qui seront engagés dans le budget 2020 confirment l'ambition de MARTINIQUE TRANSPORT de générer une réelle dynamique de développement du transport sur l'ensemble du territoire.

Cette démarche s'accompagne de la mise en place d'une régie des transports de Martinique visant à instaurer à terme un réseau performant, un système de transport efficient et à moindre coût.

Par ailleurs, les investissements prévus au budget 2020 traduisent la volonté de MARTINIQUE TRANSPORT de doter l'ensemble du territoire de matériels roulants et d'équipements adéquats afin d'assurer le transport dans de meilleures conditions.

Il vous est proposé un vote du budget par nature avec la possibilité pour l'ordonnateur de faire des virements d'article à article au sein d'un même chapitre.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Administration, de délibérer sur le projet de budget primitif.

